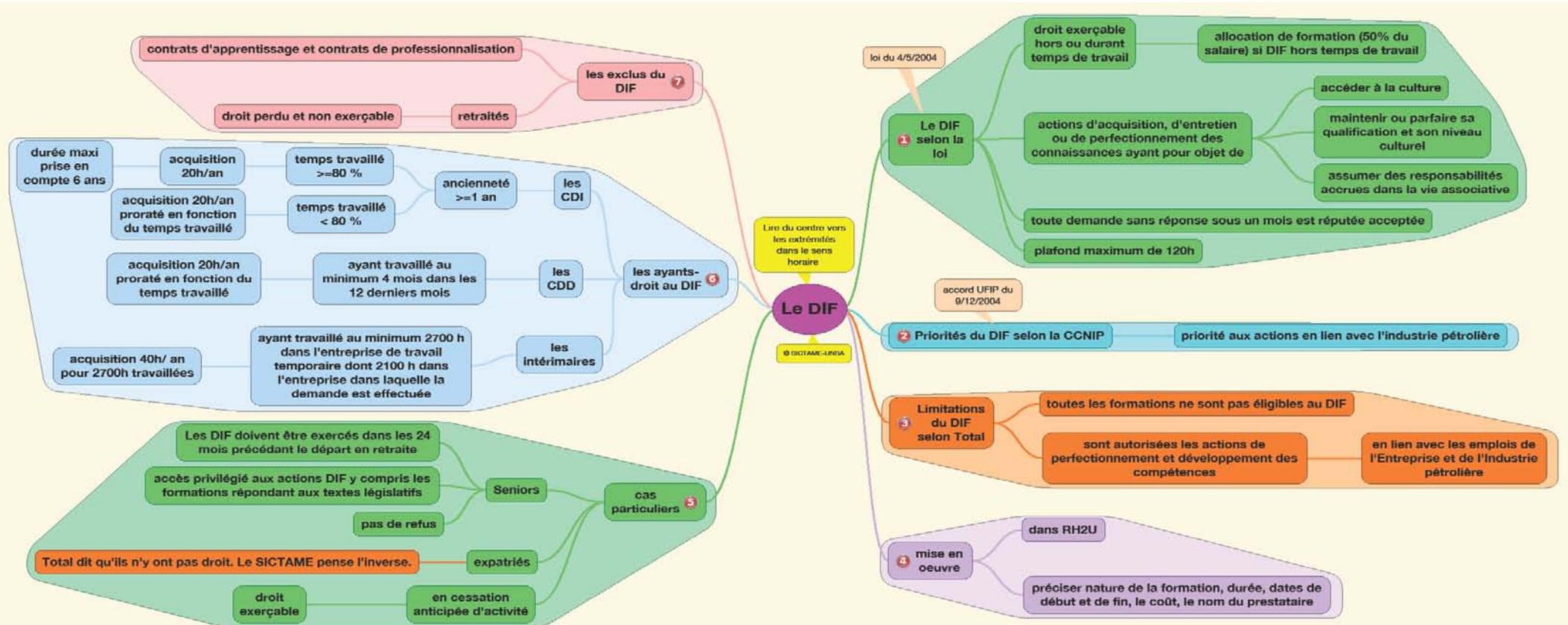


Le SICTAME vous informe sur le DIF (Droit Individuel à la Formation) Usez de vos droits avant qu'ils ne s'usent !

La récente expertise des comptes de Total SA (mars 2013) a souligné la sous-utilisation du DIF par les salariés de l'UES Amont !

La formation est un investissement indispensable tout au long de la vie du salarié. C'est un moyen d'échanger avec d'autres salariés et d'améliorer ses connaissances et compétences...au-delà-du cadre formel du stage. Les nouvelles compétences peuvent être prises en compte dans l'EIA et contribuent à maintenir l'employabilité y compris, le cas échéant, en dehors de l'entreprise. Cela peut être un accélérateur de carrière ... Alors, enrichissez vos compétences avec vos DIF !



Les formations demandées afin d'enseigner une discipline sportive dans une association ou afin de suivre des formations culturelles (*peinture, musique,...*) sont recevables (*pas nécessairement acceptées sauf pour les seniors...*). N'hésitez pas à chercher des formations aussi bien en interne (catalogue formation) qu'externes (Internet).

Et si vous veniez découvrir un autre univers... auprès du SICTAME-UNSA ?

Faites-nous part de vos remarques ! Le Syndicat, c'est vous ! Pour nous contacter : SICTAME-UNSA-TOTAL : Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71) ; à Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83) à Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93) ; au Spazio Nanterre Bureau A12013 (01.41.35.34.48) ; site internet : www.sictame-uns-total.org